



CONVENTION CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/1999/4
5 octobre 1999

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Cinquième session
Bonn, 25 octobre - 5 novembre 1999
Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS D'ORGANISATION

ADMISSION D'ORGANISATIONS EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS

Admission d'observateurs: organisations intergouvernementales
et non gouvernementales

Note du secrétariat

1. L'admission d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales en qualité d'observateurs est régie par le paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention qui dispose notamment que "tout organe ou organisme national ou international, gouvernemental ou non gouvernemental, compétent dans les domaines visés par la Convention, qui a fait savoir au secrétariat qu'il souhaitait être représenté à une session de la Conférence des Parties en qualité d'observateur, peut y être admis en cette qualité, à moins qu'un tiers au moins des Parties présentes n'y fasse objection".

2. À sa première session, la Conférence des Parties a décidé, sur proposition de la Présidente, que le secrétariat inviterait aux sessions futures de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales admises à cette session et aux sessions ultérieures, à moins qu'une objection concernant telle ou telle organisation ne soit formulée conformément à la Convention et au règlement intérieur (FCCC/CP/1995/7, par. 22). Par conséquent, toutes les organisations admises aux précédentes sessions (à l'exception de celles qui n'avaient été admises qu'à la troisième session de la Conférence des Parties) ont été invitées à la cinquième session et la procédure d'admission à la Conférence des Parties ne s'appliquera qu'aux organisations qui demandent à participer à ses travaux pour la première fois.

3. À cet égard, le secrétariat a dressé une nouvelle liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont fait savoir qu'elles souhaitent être invitées à la cinquième session de la Conférence des Parties, pour examen par la Conférence au début de la session. Figurent sur cette nouvelle liste toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont demandé, et à qui il a été accordé, le statut d'admission provisoire aux travaux de la cinquième Conférence des Parties. Pour établir cette liste, le secrétariat a tenu dûment compte des dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et de l'usage qui veut que les organisations non gouvernementales prouvent qu'elles bénéficient du statut d'organisme à but non lucratif (non assujetti à l'impôt) dans un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, un État membre d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou un État partie au Statut de la Cour internationale de Justice.

4. Le Bureau de la Conférence des Parties a examiné la liste des candidats et n'a élevé aucune objection concernant les organisations inscrites sur la liste figurant à l'annexe de la présente note. Ces organisations ont été avisées du "statut d'admission provisoire" qui leur a été accordé étant entendu que la Conférence des Parties est seule compétente pour se prononcer en dernier ressort sur l'admission des observateurs.

5. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence est invitée, à sa 1^{re} séance plénière, à accorder le statut d'observateur aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales énumérées sur la liste jointe en annexe.

Annexe

**Nouvelle liste des organisations qui ont fait savoir
qu'elles souhaitaient être admises en qualité
d'observateurs à la cinquième session
de la Conférence des Parties**

I. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

1. Center for International Forestry Research (CIFOR), Bogor (Indonésie)
2. Regional Environment Center for Central and Eastern Europe (REC),
Szentendre (Hongrie)

II. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Association internationale forêts méditerranéennes (AIFM), Marseille
(France)
2. Bangladesh Centre for Advanced Studies (BCAS), Dhaka (Bangladesh)
3. Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), Paris
(France)
4. CEE Bankwatch Network, Prague (République tchèque)
5. Citizens Environmental Foundation (CEF), Kyoto (Japon)
6. Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF), Bruxelles
(Belgique)
7. Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen e.V (DGVN), Bonn
(Allemagne)
(Association allemande pour les Nations Unies)
8. Deutsche Gesellschaft für seltene Kulturpflanzen e.V (DGSK e.V.),
Niederschach (Allemagne)
(Association allemande pour les plantes cultivées rares)
9. EnterpriseWorks Worldwide, Washington D.C.(États-Unis d'Amérique)
10. EUROHEAT & POWER, Unichal, Bruxelles (Belgique)
11. European Landowners' Organization/Organisation de la ruralité et du milieu
européen (ELO/ORME), Bruxelles (Belgique)
12. Union européenne de l'industrie du gaz naturel (EUROGAS), Bruxelles
(Belgique)
13. Fachhochschule Münster, Münster (Allemagne)
14. Fédération des municipalités canadiennes (FMC), Ottawa (Canada)

15. Helio International (Observatoire mondial de la viabilité énergétique), Paris (France)
16. Institut pour une politique européenne de l'environnement (IPEE), Londres (Royaume-Uni)
17. Instituto ECOAR para a Cidadania (ECOAR), Sao Paulo (Brésil)
(Institut ECOAR pour la citoyenneté)
18. Alliance internationale pour la cogénération (ICA), Édimbourg (Royaume-Uni)
19. Institut de recherche économique, Université de Kyoto (Japon)
20. Leadership for the Environment and Development - Europe (LEAD), Bonn (Allemagne)
21. Université de Princeton (New-Jersey) (États-Unis d'Amérique)
22. Reinisch - Westfälisches Institut für Wirtschaftsforschung e.V (RWI), Essen (Allemagne)
(Institut Rhin - Westphalie de recherche économique)
23. Global Climate Change Institute (GCCII), Université de Tsinghua, Beijing (Chine)
24. Institut für Wirtschaft und Ökologie (IWÖ-HSG) (Institute for Economy and the Environment), Université de Saint-Gall (Suisse)
25. Université de Tampere (UTS), Tampere (Finlande)
26. U.S. Combined Heat and Power Association, U.S. CHPA, New-York (États-Unis d'Amérique)
27. Young People in Social Action (YPSA), Dhaka (Bangladesh)
